

# Budget des collectivités territoriales et mesures de soutien

16 décembre 2020



**Vincent THIÉBAUT**  
*député de la 9<sup>e</sup> circonscription du Bas-Rhin*

# Sommaire

---

1. L'impact du covid 19 sur les finances locales
  2. Les mesures de réponse à la crise (LFR3, LFR4, PLF21)
  3. Les mesures « finances locales » du PLF21
  4. Synthèse
-

# Sommaire

---

1. L'impact du covid19 sur les finances locales
  2. Les mesures de réponse à la crise (LFR3, LFR4, PLF21)
  3. Les mesures « finances locales » du PLF21
  4. Synthèse
-

# Un impact important sur les finances locales

---

## Qui va s'étaler dans les temps

- ✓ Des fiscalités à impact « contemporain » : DMTO, octroi de mer, TVA...
- ✓ Des fiscalités à impact décalé dans le temps : CVAE, CFE...

## Qui impacte différemment les collectivités territoriales

- ✓ Communes touristiques, outremer, départements fragiles...
- ✓ Le bloc communal est protégé par la fiscalité locale directe en 2020, les départements sont confrontés à un fort effet ciseaux, les régions subiront l'impact en 2021...

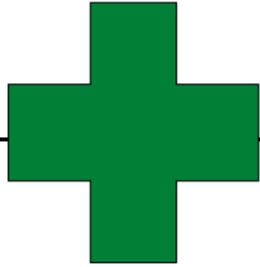


**Une réponse adaptée par niveau de collectivités territoriales**

---

# Un impact important sur les collectivités territoriales

---



- ✓ **Des recettes fiscales qui progressent** - taxes foncières, taxe d'habitation, IFRER, CVAE (cette année), TEOM....
- ✓ **Des économies de fonctionnement** - fermetures pendant le confinement, annulation d'événements...

- ✓ **Des recettes fiscales qui baissent** - taxe de séjour, DMTO, CVAE, versement mobilité, TVA régions, paiement sur les produits de jeux, TCFE...
- ✓ **Des recettes tarifaires perdues** - occupation du domaine public, redevances des droits et services (culture, sport, loisir...), redevances des services périscolaires et d'enseignement...
- ✓ **Des surcoûts « covid 19 »** - adaptation des services publics, protection de la population, soutien aux entreprises, associations, publics fragiles, augmentation des dépenses sociales....
- ✓ **Des exonérations offertes par les élus** - transport, occupation domaine public...

# L'impact toutes collectivités confondues en 2020

En M€

Pertes de recettes fiscales (après garanties)	-3550
Pertes de recettes non fiscale	-2700
<b>Pertes de recettes par rapport au budget 2020</b>	<b>-6250</b>
Hausses des recettes fiscales	+2450
<b>Pertes de recettes par rapport au budget 2019</b>	<b>-3800</b>
Dépenses nettes des économies	-2200
<b>Impact total actualisé *</b>	<b>-6000</b>
<b>vs impact total ** au 30/06/2020</b>	<b>-7250</b>

## Les finances des collectivités locales sont plus résilientes à la crise que prévu :

- ✓ Estimations de la mission Cazeneuve au 30 septembre plus optimiste que celle au 30 juin
- ✓ Le rapport de la Cour des comptes du 15 décembre indique que l'ampleur globale de la crise est « *a priori modérée* »
- ✓ Estimations DGFiP à fin novembre : - 2,1% de recettes et -1,2% de dépenses

\*Estimations au 30/09/2020

\*\*Estimations au 30/06/2020

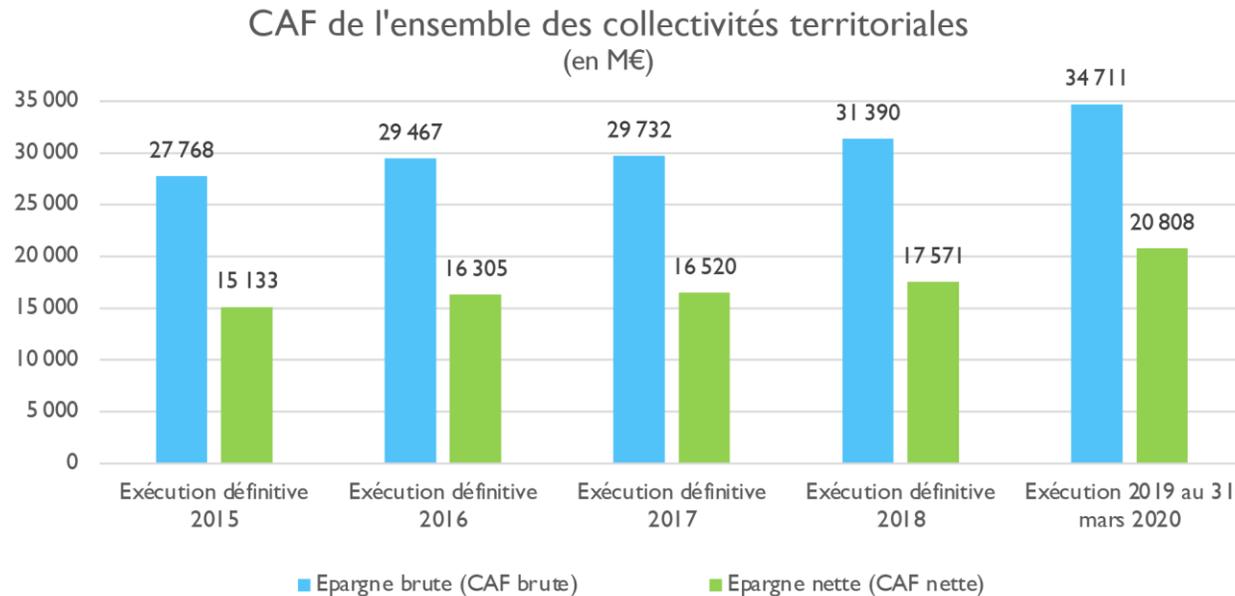
# Un impact important en 2020 à relativiser

---

- ✓ Les collectivités territoriales sont en bonne santé financière quand arrive la crise
  - ✓ L'accès à l'emprunt est facilité pour le secteur public local (taux <1%, signature équivalente à celle de l'Etat...)
  - ✓ La crise a un impact plus important sur d'autres secteurs de l'économie
  - ✓ **L'impact total sur les collectivités est estimé 3% de leur RRF et 17% de leur CAF brute**
-

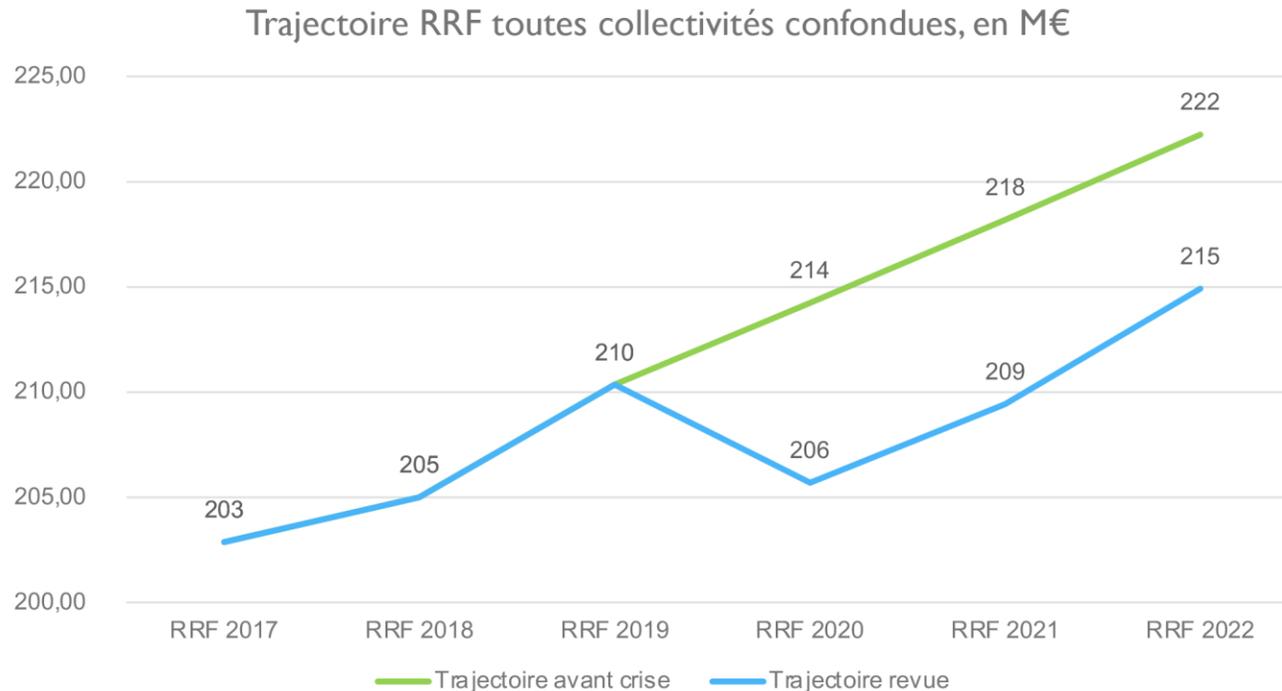
# Une situation financière solide

## Les collectivités locales ont abordé la crise dans une situation financière solide



- ✓ Bonne gestion des exécutifs locaux : les dépenses de fonctionnement augmentent moins vite que les recettes
- ✓ Stabilité des dotations de l'Etat aux collectivités (DGF) depuis 3 ans »
- ✓ Fiscalité locale dynamique (+3.1% en 2019, +4.5 Md€)

# Un rebond des recettes en 2021 et 2022



## Un rebond des recettes 2021 par rapport à 2020 :

- ✓ Seules trois recettes fiscales baisseront (CFE, CVAE, taxe d'aménagement) en 2021
- ✓ Mais ce rebond ne sera pas généralisé
- ✓ Ce rebond ne doit pas occulter la trajectoire « naturelle » des ressources



**Certaines collectivités territoriales auront besoin d'être soutenues à nouveau en 2021**

# Sommaire

---

1. L'impact du covid 19 sur les finances locales
  - 2. Les mesures de réponse à la crise (LFR3, LFR4, PLF21)**
  3. Les mesures « finances locales » du PLF21
  4. Synthèse
-

# Les mesures d'urgence votées en LFR-III

---

Les mesures votées en LFR-III ont permis de **répondre à l'urgence** dans laquelle se trouvaient certaines collectivités :

- ✓ Aide à l'investissement dès 2020 : « DSIL exceptionnelle » dotée d'1 Md€ et fléchée en priorité vers des investissements verts
  - ✓ Une « garantie » de ressources fiscales et domaniales pour le bloc communal
  - ✓ Un acompte de 425M€ versé en 2020 à Ile de France Mobilités
  - ✓ Une « garantie » de ressources pour les régions et les collectivités territoriales uniques d'outre-mer
  - ✓ En parallèle, la création d'un compte annexe « covid 19 »
  - ✓ Une avance de trésorerie sur les DMTO pour les départements
-

# La garantie de recettes fiscales et domaniales

---

## Le « *filet de sécurité* » sur les recettes fiscales et domaniales du bloc communal :

- ✓ Compare le réel 2020 à la moyenne 2017/2019
- ✓ L'Etat compense l'intégralité de la perte par rapport à cette moyenne
- ✓ Les prévisions de recettes sont plus favorables qu'en mai 2020 – c'est une bonne nouvelle
- ✓ **Plus de 3 000 communes et une centaine d'EPCI compensés**

## Il sera actionné en deux fois :

- ✓ Un premier acompte a été versé fin novembre 2020
  - ✓ Le solde de la compensation sera versée au plus tard le 31 mai 2021.
  - ✓ Pas de démarche à faire
-

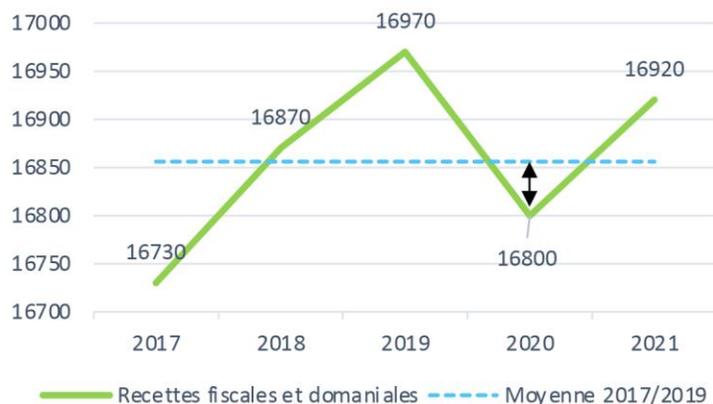
# La garantie de recettes fiscales et domaniales (exemple)

Trois cas de figure :

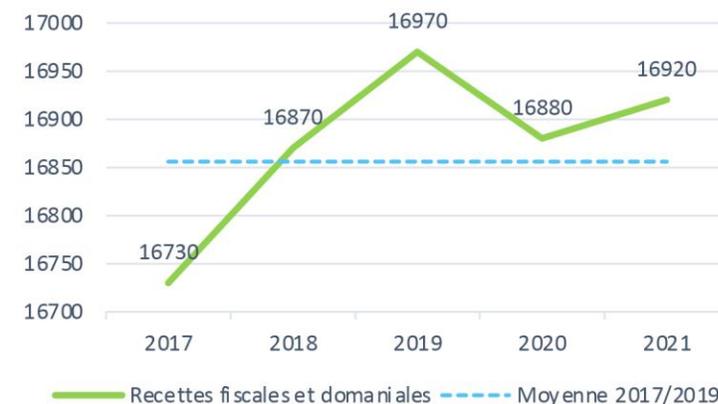
**Cas 1 : compensation en 2020 et 2021**



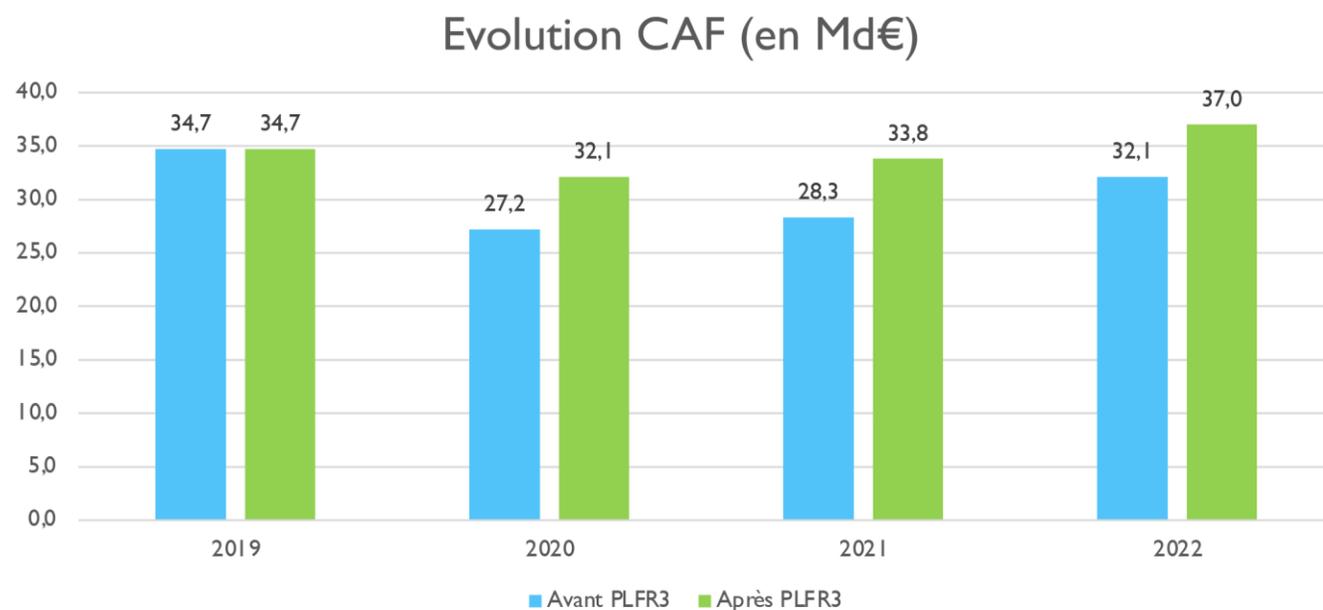
**Cas 2 : compensation en 2020 mais pas en 2021**



**Cas 3 : pas de compensation ni en 2020 ni en 2021**



# Les mesures d'urgence votées en LFR-III



## L'ensemble des mesures prises pendant la LFR-III ont permis :

- ✓ De lisser les variations en 2020 de la CAF: -22% → -10%
- ✓ D'absorber la crise en 3 ans pour le bloc communal et les départements
- ✓ D'assurer la continuité des investissements

# Les accords passés avec les Régions et IDFM

---

## Accord Etat/Régions (30 août 2020)

### Engagements de l'Etat :

- 600M€ de crédits d'investissement
- Neutraliser la baisse attendue de CVAE en 2021 = 1,2Md€ intégralement compensés

### Engagements des Régions :

- Investissement massif dans la relance notamment via les CPER (20Md€)
- Mise en place d'un serpent budgétaire
- Rénovation du système de péréquation

## Accord Etat/IDFM (9 septembre 2020)

### Engagements de l'Etat :

- Des avances remboursables sur les pertes restantes de versement mobilité
- Des avances remboursables sur les pertes de recettes tarifaires

### Engagement d'IDFM :

- reprise des versements envers RATP/SNCF

# Les mesures d'accompagnement votées en LFR-IV

---

Les mesures votées en LFR-IV ont permis de continuer à **soutenir nos collectivités et de résoudre certaines situations financièrement difficiles**, au travers de :

- ✓ Des avances remboursables aux autorités organisatrices de mobilités (AOM) sur leurs pertes de versement mobilité et leurs pertes de recettes tarifaires (750M€)
  - ✓ Des avances remboursables pour IDMF sur ses pertes de versement mobilité et ses pertes de recettes tarifaires (1,2Md€)
  - ✓ Un abondement par l'Etat du fonds de stabilisation des départements (200M€)
  - ✓ Le financement des masques achetés par les collectivités
-

# Les mesures de relance votées en PLF21

---

Les mesures votées en PLF21 permettent de **donner confiance et visibilité** aux collectivités afin qu'elles investissent dans la relance :

- ✓ Une reconduction de la garantie de ressources fiscales du bloc communal (200M€)
  - ✓ Une garantie de ressources pour les DMTO des petites communes (15 à 50M€)
  - ✓ La modification des critères du fonds de stabilisation des départements
  - ✓ L'abondement de l'Etat au fonds de péréquation départemental des DMTO (60M€)
  - ✓ La neutralisation des pertes de CVAE pour les régions
-

# Sommaire

---

1. L'impact du covid 19 sur les finances locales
  2. Les mesures de réponse à la crise (LFR3, LFR4, PLF21)
  - 3. Les mesures « finances locales » du PLF21**
  4. Synthèse
-

# La stabilité des dotations de l'Etat

---

## Nous maintenons les dotations :

- ✓ Les concours financiers de l'Etat aux collectivités sont en légère augmentation (51,7Md€)
- ✓ **Une DGF stable à 26,8Md€ pour la quatrième année consécutive**
- ✓ Un niveau historiquement faible des variables d'ajustement (50M€)

## Nous renforçons la solidarité nationale vis-à-vis des territoires les plus fragiles :

- ✓ Dotation de solidarité urbaine (DSU) : 2,5Md€ (+90M€)
- ✓ Dotation de solidarité rurale (DSR) : 1,8Md€ (+90M€)
- ✓ Dotation d'intercommunalité (DI) : 1,6Md€ (+30M€)
- ✓ Une accélération du rattrapage de la DACOM (Outre-mer) sur 4 ans au lieu de 5.



**Les communes rurales et celles avec QPV verront, pour la majorité d'entre elles, leur DGF augmenter en 2021**

---

# Le maintien des dotations de soutien à l'investissement

---

## Les dotations d'investissement sont maintenues à un niveau record :

- ✓ Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 033Md€
- ✓ Dotation de soutien à l'investissement (DSIL) : 570M€
- ✓ Dotation politique de la ville (DPV) : 150M€
- ✓ Dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) : 212M€

## Renforcement du ciblage la DETR vers la ruralité :

- ✓ Une refonte des règles de calcul des enveloppes de DETR entre départements
  - ✓ Limitation de la hausse ou baisse des enveloppes départementales de DETR à 3%
  - ✓ Prise en compte des communes rurales situées dans les EPCI éligibles
-

# La baisse des impôts de production (1/2)

---

En 2021, les impôts de production payés par les entreprises diminuent, afin de relocaliser, dynamiser notre industrie et soutenir les entreprises présentes sur nos territoires, **sans porter préjudice aux ressources de nos territoires.**

## Réduction de 50% de la CVAE (article 3) → impact régions

- ✓ Suppression de la part régionale de CVAE (6,8Md€) compensée par un transfert de TVA
- ✓ Neutralise les pertes de recettes liées à la CVAE en 2021
- ✓ Fraction de TVA 2021 = CVAE perçue par les régions 2020



**Les régions sont compensées à l'euro près par une ressource d'impôt national qui a la même dynamique**

---

# La baisse des impôts de production (2/2)

---

## Réduction de 50% de la valeur locative des établissements industriels (article 4)

→ impact bloc communal

- ✓ Diminution de 1,8Md€ de TFB et 1,54Md€ de CFE pour les entreprises
- ✓ Compensation à l'euro près pour les collectivités territoriales avec **une ressource dynamique et territorialisée** au travers d'un prélèvement sur recettes de l'Etat (PSR)
- ✓ Revalorisation des valeurs locatives maintenues sur l'inflation (amendement majorité)
- ✓ Perte réel de pouvoir de taux mais que sur 5% de leurs impôts locaux



**Le bloc communal est compensé à l'euro près par une ressource gardant la même dynamique tout en perdant le pouvoir de taux sur cette petite fraction de leurs recettes**

---

# D'autres mesures ayant un impact sur les #CollTerr

---

## L'uniformisation des taux de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité

- ✓ Elle sera désormais au même taux partout et collectée par la DGFIP qui la reversera ensuite aux collectivités territoriales
- ✓ Mesure bénéfique pour les collectivités : simplification du processus, moins de litiges, économies sur les frais de gestion
- ✓ Augmentation de recettes pour certaines collectivités (20% communes; 10% départements)

## L'automatisation progressive du FCTVA

- ✓ Simplifie et harmonise les règles de gestion
  - ✓ Améliore la sécurité juridique et comptable de son exécution
-

# D'autres mesures ayant un impact sur les #CollTerr

---

## L'exonération possible de CFE et de CVAE pour les nouveaux établissements fonciers :

- ✓ Encourage les investissements des entreprises de manière pérenne et diminue la fiscalité liée aux impôts de production
- ✓ Sur délibération de la commune ou de l'intercommunalité et demande de l'entreprise

## La lutte contre l'artificialisation des sols :

- ✓ Adaptation des dispositifs existants de la taxe d'aménagement afin d'améliorer le financement de certaines opérations d'aménagement structures ;
  - ✓ Rapprochement de la la gestion des taxes d'urbanisme de celles des impôts fonciers ;
  - ✓ Suppression du versement pour sous-densité en raison de sa faible appropriation locale
-

# D'autres mesures ayant un impact sur les #CollTerr

---

- ✓ La TVA transférée dans le cadre de la compensation aux départements et EPCI de la suppression de la taxe d'habitation est « contemporanéisée » afin d'éviter un effet d'aubaine en 2021
  - ✓ Une possibilité d'abattement de 20% du taux de la taxe sur les surfaces commerciales appliqué aux petits commerçants organisés en succursales
  - ✓ La prolongation pour 2 ans de l'ensemble des dispositifs zonés (dont les ZRR)
  - ✓ La création d'un contrat d'accompagnement pour les communes ultramarines en difficulté
  - ✓ La stabilisation pour 2021 et 2022 du schéma de financement de la Métropole du Grand Paris (MGP)
  - ✓ Diverses mesures d'adaptation de la taxe de séjour et d'autres impôts locaux
-

# Sommaire

---

1. L'impact du covid 19 sur les finances locales
  2. Les mesures de réponse à la crise (LFR3, LFR4, PLF21)
  3. Les mesures « finances locales » du PLF21
  4. Synthèse
-

JUIN 2020

### LFR-III

- Garantie bloc communal
- Avances remboursables DMTO
- Acompte IDFM
- DSIL exceptionnelle
- Garantie CTU et régions d'Outre-Mer
- Compte annexe covid19

AOÛT/SEPTEMBRE 2020

### Protocoles d'accord

Deal Régions (30/08) :

- Pas de pertes de CVAE en 2021
- 600M€ de crédits d'investissements
- En "contrepartie", péréquation régionale et serpent budgétaire

Deal IDFM (09/09) : avances remboursables sur les pertes de VM et sur les pertes tarifaires

NOVEMBRE 2020

### PLFR-IV

- Mise en œuvre du deal IDFM
- Avances remboursables sur VM et pertes tarifaires pour les AOM « de province »
- Fond de stabilisation des départements

DECEMBRE 2020

### PLF21

- Reconduction de la garantie de recettes fiscales
- Garantie des DMTO des petites communes
- Maintien de la péréquation départementale en 2021
- Neutralisation des pertes régionales de CVAE

	Toutes collectivités	Bloc communal	Départements	Régions
2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La suspension des contrats de Cahors</li> <li>✓ Des avances de trésorerie si besoin</li> <li>✓ Le compte annexe « covid19 »</li> <li>✓ La prise en charge à 50% des masques</li> <li>✓ La stabilité des dotations de l'Etat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 1Md€ supplémentaire de DSIL</li> <li>✓ La garantie de recettes fiscales et domaniales</li> <li>✓ Des avances remboursables pour les AOM</li> <li>✓ Soutien à la trésorerie de toutes les communes, dont ultramarines</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La prise en charge du manque à gagner des EHPAD</li> <li>✓ Des avances remboursables sur les DMTO</li> <li>✓ Le financement à 50% par l'Etat de la prime exceptionnelle versée aux acteurs du service à domicile</li> <li>✓ L'abondement de 115M€ du fonds de stabilité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La participation au fonds de solidarité inscrite en section d'investissement</li> <li>✓ La garantie de recettes pour les régions et CTU d'Outre-Mer</li> <li>✓ Une compensation et des avances remboursables pour IDFM</li> </ul>
2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La stabilité des dotations de l'Etat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Une garantie de recettes fiscales (« filet de sécurité »)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le maintien du fonds de péréquation des DMTO à son niveau 2020</li> <li>✓ L'abondement de 200M€ du fonds de stabilité et la modification des critères de répartition</li> <li>✓ Le financement des primes de feu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La neutralisation des pertes de CVAE</li> <li>✓ 600M€ de crédits d'investissement</li> </ul>

# 7Md€ de soutien aux finances des finances

---

Par budget (en Md€)

PLFR3	2.6
PLFR4	2.2
PLF21	2.4
<b>Total</b>	<b>7.2</b>

Par année (en Md€)

2020	3.9
2021/22	3.3
<b>Total</b>	<b>7.2</b>

Par collectivité (en Md€)

Bloc communal	2.4
Départements	1.3
Régions	3.6
<b>Total</b>	<b>7.2</b>

Par type de financement (en Md€)

Compensation	3
Avances	2.6
Investissement	1.6
<b>Total</b>	<b>7.2</b>

**Plus de 7Md€ de soutien aux finances et projets des collectivités locales :**

- ✓ 3 grands textes budgétaires en soutien aux collectivités territoriales face à la crise
- ✓ Sous forme de compensations, d'avances ou de soutien à l'investissement

# Merci



**Vincent THIÉBAUT**  
*député de la 9<sup>e</sup> circonscription du Bas-Rhin*